

Séance du lundi 13 septembre 2021

Le 13 septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 8 septembre 2021, par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

Etaient présents : Mme ALAZARD Dominique, Mr ~~AURIERES Frank~~, Mmes BELAUBRE Brigitte, FABRE Régine, Mrs GAGNE François, LABORIE Nicolas, LACARRIERE Christian, LAURISSESGUES Julien, Mmes LAVEST Anne, LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

Absent excusé : AURIERES Frank (procuration à LACARRIERE Christian)

Secrétaire de séance : LAVEST Anne et LABORIE Nicolas

Ordre du jour :

- Décision modificative n° 2 pour le paiement des frais de dossier de l'emprunt contracté pour « le Clos des Erables »
- Décision modificative n° 3 : réajustement des crédits sur l'opération « Travaux de voirie communale »
- Information sur le Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne »
- Point d'apport volontaire de « Combecave » : réflexion sur les incivilités constatées régulièrement
- Dépôt de végétaux derrière le cimetière : réflexion sur une règlementation de l'accès
- Rentrée scolaire
- Point sur les travaux en cours
- Questions diverses : *Soirée Théâtre
*Plan du cimetière
*Diagnostic des chemins ruraux

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 4 août 2021 ; des observations sont formulées, le compte-rendu sera donc rectifié.

Avant de commencer l'ordre du jour, il leur demande l'autorisation de pouvoir rattacher deux décisions modificatives, l'une concernant le paiement des frais de dossier de l'emprunt sur le budget du « Clos des Erables » et l'autre un réajustement de crédit sur l'opération « Travaux de Voirie Communale ».
Cette demande est acceptée à l'unanimité.

OBJET : Décision modificative n° 2 pour le paiement des frais de dossier de l'emprunt contracté pour « le Clos des Erables »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un emprunt de 100 000.00 Euros a été contracté sur le budget du « Clos des Erables » et qu'un montant de frais de dossier de 100.00 Euros, inclus dans cette somme, est à comptabiliser indépendamment de l'emprunt.

Cet emprunt a été débloqué mi-juillet et comptabilisé dans les caisses de la trésorerie en août 2021, d'où une régularisation à ce jour.

Il leur propose de procéder au virement de crédits comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Dépenses
 - o Article 605, « Equipement et travaux » - 100.00 Euros
 - o Article 627, « services bancaires et assimilés » + 100.00 Euros

Après avoir entendu ces explications, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à ce virement de crédit.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Décision modificative n° 3 : réajustement des crédits sur l'opération « Travaux de voirie communale »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un montant de 30 000.00 €uros avait été budgété sur le budget prévisionnel 2021 de la commune.

Le montant des travaux est de 29 968.08 €uros TTC, auxquels il convient de rajouter le coût du suivi de « Cantal Ingénierie et Territoire » qui s'élève à 440.00 €uros TTC.

Il leur propose de procéder au virement de crédits comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement :

- Dépenses
 - o Article 2135, opération 10021 « Création d'un local technique » - 1 000.00 €uros
 - o Article 2315, opération 10003 « Travaux de voirie » + 1 000.00 €uros

Après avoir entendu ces explications, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à ce virement de crédit.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Information sur le Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne »

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de pacte financier de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » et les informe que lors du prochain conseil communautaire du 15 septembre les maires doivent prendre une décision pour valider le projet.

Plusieurs solutions sont proposées :

- Un rééquilibrage de la Contribution Forfaitaire des Entreprises (CFE)
- Augmenter la taxe foncière sur le bâti (budget 2022)
- Créer une taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Revoir le coût de fonctionnement du pôle enfance jeunesse
- Opter pour une répartition du FPIC reversé aux communes, modulable dans la limite de + ou - 30 % du droit commun (les 2/3 des communes doivent y être favorables)

Après un tour de table, les élus optent, à l'unanimité pour une répartition modulable du FPIC aux communes, pour ce qui devrait procurer un gain de 80 000.00 €uros à la Communauté de Communes.

Monsieur Le Maire votera en ce sens au prochain conseil communautaire.

OBJET : Point d'apport volontaire de « Combecave » : réflexion sur les incivilités constatées régulièrement

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée des incivilités récurrentes constatées au point d'apport volontaire de « Combecave ».

Il leur propose d'installer une caméra de chasse, afin de dissuader les contrevenants. Cette idée est validée. La gendarmerie sera informée de cette installation.

Une communication sera faite en amont, et un flyer sera réalisé et distribué à la population afin de rappeler les consignes de tri. Un panneau d'information sur le tri pourrait être installé sur le site, mentionnant également les horaires des déchetteries de la Communauté de Commune « Châtaigneraie Cantalienne ».

Une réflexion est en cours au niveau communautaire afin de revoir la problématique du ramassage des ordures ménagères ; il est prévu de créer 3 points d'apports volontaires répartis sur la commune, celui de « Combecave » devant être à priori conservé.

OBJET : Dépôt de végétaux derrière le cimetière : réflexion sur une réglementation de l'accès

Le dépôt de végétaux situé derrière le cimetière et à disposition de la population communale, devient trop petit. Un réaménagement est peut-être à prévoir, la coupe d'arbres également...

Une décision sera prise en allant sur place pour mieux se rendre compte.

L'accès pourrait être fermé par une chaîne avec cadenas à code, changé régulièrement.

Cet espace est et reste réservé à la population de Roumégoux.

Une information auprès de la population sera également à prévoir.

OBJET : Rentrée scolaire

Le RPI Cayrols/Roumégoux compte 41 élèves répartis comme suit :

- 20 élèves à Roumégoux
- 21 élèves à Cayrols

Les menus de la cantine scolaire sont sur facebook afin que chacun puisse en prendre connaissance, en attendant que les parents d'élèves aient tous transmis leur adresse mail à la commune. Une communication par messagerie reprendra ensuite comme l'an passé.

Cette année est caractérisée par la mise en place de menus réalisés avec les produits de producteurs locaux et bio, dans le cadre de la loi Egalim.

Un bilan financier est à prévoir à la fin du 1^{er} trimestre, afin de vérifier que le budget reste stable.

Le remplacement de matériel de cuisine a été réalisé. L'agent en charge de la cantine et de la garderie a repris à temps complet s'emparant pleinement des nouvelles conditions de fonctionnement de la cantine. La réalisation des repas, grâce à une recherche de recettes variées et appréciées des enfants et la mise en œuvre d'un repas végétarien par semaine se font de manière satisfaisante.

En ce qui concerne l'emploi « service civique », les contrats ne peuvent pas être renouvelés. Il convient donc de trouver une autre personne pour occuper ce poste. Mme Sarah DEMAS, domiciliée Rue du lavoir, a déposé son dossier.

Un nouveau maître, Florian ROUQUETTE, intervient le mercredi, jour de décharge de Madame Sabine MANET.

OBJET : Point sur les travaux en cours

*Le Clos des Erables : il reste la plantation des arbres à réaliser. L'annonce de terrains à vendre sera revue sur le bon coin afin de la rendre plus attrayante. Les coffrets Téléphone, EDF, ainsi que les lampadaires devraient être installés prochainement. La fin des travaux est programmée pour mai 2022.

*Traverse du Bourg : Le revêtement, la pose des potelets et les marquages au sol seront réalisés dès que la météo le permettra.

*Couverture de la salle de classe : Un devis a été demandé pour la révision de la toiture de la salle de classe, à l'Entreprise FLORY de Vitrac ; il s'élève à 912.00 €uros TTC.

OBJET : Questions diverses

*Soirée Théâtre : Monsieur MONTIN de Marcolès sera contacté afin de voir avec lui des dates potentielles pour une représentation théâtrale à la salle polyvalente Roumégoux, sous couvert du CCAS. Une réunion du CCAS est à prévoir.

*Plan du cimetière : dans les projets à venir, le plan du cimetière numérisé sera à réaliser, ce qui permettra une meilleure lisibilité des espaces libres ou à reconcéder.

*Diagnostic des chemins ruraux : un état des lieux des chemins ruraux existant est également à prévoir avant la fin du mandat. Il sera nécessaire de prévoir le financement de l'opération et de demander les aides éventuelles.

Prochaine réunion :

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE

Frank AURIERES
(procuration à Christian LACARRIERE)

Brigitte BELAUBRE

Régine FABRE

Nicolas LABORIE

Julien LAURISSERGUES

Nathalie LHERITIER

Karine ROQUES